

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 6

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274888>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Genève



Le Parti démocrate-chrétien a récemment élu à sa présidence Mme Françoise Eisenring, première femme à Genève à remplir cette fonction. Bravo!

L'Ecole des parents déménage...

... et s'installe au 4, rue des Terreaux-du Temple, (à côté de la Salle du Faubourg). Son action, avant tout préventive, est centrée sur les relations familiales. Elle

s'exerce notamment par le moyen de groupes de discussion qui se réunissent périodiquement et selon leurs intérêts propres. Par exemple :

- des parents de jeunes enfants
- des parents d'enfants d'âge scolaire
- des parents d'adolescents
- des mères, chefs de famille
- des couples, découvrant qu'élever des enfants est un métier qui ne s'improvise pas
- des adultes cherchant à mieux comprendre autrui et à mieux se connaître.

Ces groupes sont soutenus par des animateurs et psychologues de manière peu directive, afin d'inclure la participation active des différents membres dans les discussions. Des psychologues et conseillers conjugaux sont à la disposition du public pour des entretiens individuels, moyennant une participation financière minime.

L'A.V.S. et les femmes

Au cours de sa séance du 20 avril 1977, le Groupe féminin radical de Genève a eu le plaisir d'accueillir Mlle Eliane Maret, chef de section des rentes à la Caisse Nationale Genevoise de Compensation, ainsi que M. Loup, directeur de ce même service.

Mlle E. Maret exposa avec compétence le fonctionnement délicat de cette institution dont la nécessité n'est pas à démontrer.

Aucun cas n'est tout à fait semblable à un autre, et chaque fois qu'une nouvelle demande est formulée, il faut constituer un dossier personnel et résoudre de cas en cas des problèmes humains souvent douloureux.

Ce gros travail procure aux fonctionnaires qui en sont chargés de grandes satisfactions : ils savent qu'ils sont utiles et ne ménagent pas leur peine.

Certes, il y a encore des perfectionnements à apporter à notre institution (la 9e révision de l'AVS est actuellement en cours) mais le régime actuel constitue pour la plus grande partie de la population une nécessité absolue.

A la fin de l'exposé, Mlle Maret et M. Loup répondirent bien volontiers à toutes les questions qui leur furent posées et donnèrent des éclaircissements sur les rentes invalidité et l'ouverture du droit aux rentes.

J.M.B.

GRANDE LOGE FÉMININE DE FRANCE

La Grande Maîtresse Gilberte Colaneri, accompagnée d'une délégation du Conseil fédéral de la Grande Loge Féminine de France, est venue installer la Loge féminine Lutèce dans ses nouveaux locaux, 7 rue Leschot à Genève.

Etaient également présentes à cette cérémonie des délégations de la Loge féminine Aurore récemment installée à Lausanne, de même que de la Loge Ishtar de Neuchâtel.

Et bientôt à Vevey

La Fête des Vignerons!

Neuchâtel

Le Lyceum suisse a tenu ses assises à La Chaux-de-Fonds

Le mouvement féminin international qui porte le nom de Lyceum est né à Londres en 1903. Sa branche helvétique a vu le jour en 1912, mais la section de La Chaux-de-Fonds ne fut créée qu'en 1927. Elle compte aujourd'hui 87 membres et célébrait son cinquantenaire quand, les 27 et 28 avril, elle accueillit au Musée International de l'Horlogerie la 66ème assemblée générale du Lyceum de Suisse.

Loin d'être un cénacle réservé à des personnes nanties, le Lyceum est ouvert à toutes les femmes qui cherchent à s'exprimer, à se perfectionner, à se plonger dans un milieu où l'on aime et cultive les arts, tout en ayant pour but la promotion culturelle en même temps que l'entraide sociale en faveur du monde féminin.

Durant ces dernières années, l'activité du Lyceum sur le plan suisse a été marquée par des concerts, des expositions, des conférences touchant à des problèmes sociaux et par des concours de musique auxquels ont pris part un grand nombre de candidates. Lors du dernier concours de ce genre, en novembre 1978, à Berne, divers prix furent décernés à de jeunes talents.

Le Lyceum suisse compte actuellement 2068 membres. L'assemblée générale d'avril 1977 à La Chaux-de-Fonds réunissait 225 participantes. Saluées chaleureusement par le préfet des Montagnes neuchâteloises, M. J.-A. Haldimann, qui, dans un langage poétique, fit miroiter à leurs yeux les charmes du Jura neuchâtelois, elles purent admirer, dans l'ambiance qui leur était offerte, l'installation admirable du MIH et les richesses qu'il contient. Une nouvelle présidente était à dire pour succéder à Mme A. Agostini, Tessinoise, qui abandonnait son mandat présidentiel après quatre années de direction efficace. Dans son rapport de gestion, elle se félicita de l'élan rajeunissant qui anime aujourd'hui le Lyceum helvétique. Elle honora la mémoire du grand humaniste que fut Pestalozzi dont on commé-

more cette année-ci le centenaire de la mort et qui lança l'idée de l'éducation permanente que le Lyceum a placée en tête de ses objectifs. Aux finances, un boni de plus de trois mille francs témoigne de la situation saine des comptes présentés par la trésorière, Mme Weissbrod, de Neuchâtel. Les rapports des déléguées firent apparaître la grande diversité des actions entreprises selon les régions, qui s'inspirent du caractère et des conditions du milieu, tout en observant scrupuleusement la ligne directrice centrale : promotion culturelle et entraide sociale. Successivement les représentantes de Genève (Mme Turdach), de Bienne (Mme Hubacher), de Vaud (Mme Jacotet), de la Suisse italienne (Mme Pelli), de Berne (Mme Althaus), de Zurich (Mme Keller), de St. Gall (Mme Grossenbacher), de Neuchâtel (Mme Lambelet) et de La Chaux-de-Fonds (Mme Ulrich), parlèrent en donnant à leurs exposés la teinte particulière à chaque région, harmonieusement insérée dans le tableau confédéral.

La présidente sortante fut remerciée pour son travail et son dévouement et la présidente élue, Mme Lambelet, de Neuchâtel, comblée de vœux pour la réussite de sa tâche. Mme Weissbrod, trésorière, fut confirmée dans ses fonctions, ainsi que la rédactrice du bulletin, Mme Nobs (Vaud). En outre, deux très anciennes membres qui occupaient les fonctions de secrétaires, Mme Novares et Mlle Franz, l'une depuis 25 ans, l'autre depuis 50 ans, abandonnaient leurs charges. Des fleurs et des présents leur ont exprimé la gratitude de toutes.

L'an prochain, l'assemblée générale se tiendra à Bâle qui fêtera par la même occasion le 60ème anniversaire de sa fondation de la section locale.

Jy H.D.

La persévérance est de rigueur

Préoccupé par l'importance capitale que revêt pour la femme et la famille la modification prévue du code civil, l'Association des Femmes protestantes du canton a convié jeunes et moins jeunes, le 24 avril,

à une conférence de Me Claudine Gabus-Steiner sous le titre « Vers le nouveau droit du mariage ». Ainsi, l'Association des Femmes protestantes veille, elle aussi, à ce que les citoyennes soient informées, avant la votation, des avantages qui découleront pour elles de l'acceptation du nouvel article du Code civil, leur assurant l'égalité dans la famille, la profession et au niveau des salaires.

Mais l'éventail des inégalités entre sexes ne se fermera pas entièrement avec le nouveau droit matrimonial. D'importantes différences subsisteront qui conditionnent la femme de l'enfance à l'âge mûr. Ce sont ces différences que viennent de dénoncer les Femmes socialistes suisses en publiant la liste de leurs revendications prioritaires, qui sont :

- Mise sur pied de l'égalité des filles et des garçons dans tous les domaines et à tous les degrés de formation professionnelle et de l'instruction publique.
- Reconnaissance du droit au travail dans le monde du travail (réduction progressive de la durée hebdomadaire du travail) afin de permettre la répartition des tâches dans le couple.
- Mise en pratique du principe de l'égalité de salaire.
- Création d'une assurance maladie sociale dotée d'une assurance maternité pour toutes les femmes — primes égales pour tous les hommes et toutes les femmes.
- Adaptation immédiate de la protection de la mère (à l'intention des mères exerçant une activité lucrative) aux normes internationales.
- Congé éducatif d'un an au moins avec une compensation de salaire appropriée.
- Limite d'âge de la retraite donnant droit à la rente flexible et égale pour l'homme et pour la femme.
- Rente AVS personnelle pour les femmes mariées.
- Interruption de grossesse : solution du délai (trois mois) avec libre choix du médecin.
- Représentation appropriée des femmes dans les parlements.

Jy H.D.

Jura

Suite à notre article « Des femmes matraquées par la police » paru dans le numéro de mai, nous avons reçu une lettre de protestation signée de 89 membres du Groupement Féminin Force Démocratique, qui conteste absolument les faits cités dans cet article.

Dans le climat passionnel qui caractérise l'affaire jurassienne, il est bien difficile de trouver la vérité objective.

La rédaction

Vaud

Nouvelles rencontres d'orientation personnelle

Pour qui s'intéresse à ces rencontres, qui reprendront cet automne, le Centre de liaison des associations féminines vaudoises organise deux séances d'information publiques : le 20 juin, à 14h.15 et à 20h.15, au Buffet de la Gare de Lausanne, salon N°4.

But de ces « rencontres » : permettre à des femmes de se rencontrer, d'échanger leurs expériences et de découvrir ce qu'elles sont et ce qu'elles veulent, de trouver ou retrouver ensemble leurs possibilités et leurs ressources personnelles, de rechercher le moyen de les mettre en valeur.

Travail en groupes avec animatrices ; 8 à 10 séances de 2 à 3 heures, une fois par semaine ; prix et lieu à fixer.

Si vous voulez en savoir davantage, connaître le bilan des rencontres qui ont eu lieu l'automne dernier, venez le 20 juin, au Buffet CFF à Lausanne!

LE LYCEUM-CLUB ANNONCE

Vendredi 10 juin, à 17h. : Causerie de Mariette de Haller : « Aperçu sur St John Perse ».

Vendredi 24 juin, à 17h. : Causerie-audition par Jacqueline Gauthey et ses flûtes de bambou.

Fribourg

Au Centre de liaison fribourgeois

Le Centre de liaison fribourgeois (CLF) tenait dernièrement ses assises annuelles. Dans son volumineux rapport d'activité, la présidente, Mme MARMY, releva la consultation auprès des députés-femmes à la veille des élections cantonales l'automne dernier. Les résultats de cette consultation ont fait l'objet d'un communiqué de presse, passé avec plus ou moins de bonheur dans nos journaux cantonaux...

Le CLF a été consulté sur le projet de Loi sur les écoles ; un groupe de travail formé des 12 associations y a travaillé sous la présidence de Mme WEINBERGER. Le futur Conseil de l'Education préoccupe spécialement les associations féminines. Elles souhaitent être représentées dans cet organe. Une demande dans ce sens fut adressée à M. le Conseiller COTTIER. Quant au projet de Loi scolaire, il est à prévoir qu'il sera complètement revu.

Le numéro de mars de « Femmes Suisses » avait ouvert ses colonnes aux Femmes fribourgeoises, qui s'y présentèrent sous la forme d'interviews, articles, recettes et même d'un poème...

Le Droit de famille intéresse naturellement vivement le CLF ; son comité invite tous ses membres à participer aux conférences, forums, etc. qui auront lieu à ce sujet.

Plusieurs déléguées orientèrent l'assemblée sur des problèmes d'un grand intérêt :

- Le Centre d'information personnes, couples, familles (IPCF) présidé par Mme FLEINER, continue son soutien au Centre de planning familial ; deux conseillères sont en formation, un médecin est recherché qui serait attaché à l'IPCF. La création d'un office d'encaissement des pensions alimentaires est d'une urgente nécessité. Mme le député DUC a présenté un postulat dans ce but. Dernièrement, une Association des Mères chefs de famille a vu le jour à Fribourg, et qui

oeuvre également en ce sens. Une coordination des personnes et des milieux est souhaitable pour hâter la réalisation de ce postulat.

— Mesdames RODI et BEERY, la première en français et la seconde en allemand, rapportèrent sur les cours en économie familiale pour adultes mis sur pied dans le canton l'année dernière, et qui réunissent 950 personnes. Il s'agissait de : cuisine, couture, raccommodage, tricot, broderie, crochet, macramé. Relevons que ces cours sont subventionnés par l'OFIANT et le canton. Un cours de formation pour les maîtresses de maison qui forment des apprenties ménagères fut aussi organisé.

— L'Association des Droits de la Femme de la Singine se préoccupe de la rareté des places d'apprentissage de couturières pouvant rechercher. Elle propose au canton la création d'un Centre d'apprentissage dans les branches du textile, (Centre destiné à remplacer l'ancienne école de couture de Gambach) et qui permettrait d'offrir à des jeunes filles une formation pouvant trouver des débouchés dans des postes divers (confection, vente, retouche, artisanat, économe).

— Deux déléguées de la Section fribourgeoise des Consommatrices, Mme FROIDEVAUX et Mme LIST s'exprimèrent, la première faisant l'historique de la Fédération romande et en expliquant ses structures, et la deuxième exposant l'activité du Bureau consommateur-information, ce bureau ayant vu le nombre de cas soumis à sa consultation doubler depuis 1974 à 1976.

Cette assemblée du CLF a été suivie par une nombreuse assistance et avec un intérêt soutenu. Ses responsables, la présidente entourée de son comité, se sont senties encouragées et repartent avec un élan tout neuf vers les tâches futures.

(Communiqué Centre de liaison)
C/G CHABLAIS
rue de Morat 257 1700 Fribourg